

Image not found or type unknown



Réclamation suite cession véhicule

Par **GWEN31**, le **30/10/2012** à **17:24**

Bonjour, rn rn J'ai vendu une twingo il y a tout juste 10 jours. rn Prix affiché : 5500 € rn Prix de vente après négociation : 5000 € + nettoyage complet du véhicule (lessivage siège) rn Le véhicule ayant 2 1/2 an, je n'ai pas fait de contrôle technique. rn rn Hier l'acheteur me recontacte pour m'informer qu'il compte changer un phare car buée dans ce derniern rn Montant facture : 250 € rn Toutes les réparations effectuées au niveau de la carrosserie ont été prise en charge par mon assurance (suite accident mineur) rn Je ne possède aucune facture et cette réparation est passé en bris de glace à l'époque. rn rn Dois-je régler cette facture ne s'agissant pas d'un vice caché ? rn Que dois-je répondre à l'acheteur sachant que ce dernier n'a pas inspecté en profondeur le véhicule ? rn rn Merci de vos réponses rn Gwen